

Une commission relance l'aide indirecte à la presse

L'aide indirecte à la presse locale et régionale devrait être prolongée et adaptée. Les médias électroniques devraient aussi être soutenus, sous conditions. La commission compétente du Conseil des Etats a soutenu plusieurs initiatives parlementaires en ce sens.

L'initiative parlementaire de la conseillère nationale Christine Bulliard-Marbach (Le Centre/FR) demande une augmentation de l'aide indirecte à la presse à hauteur de 15 millions de francs par an, pour les titres de la presse locale et régionale. Des rabais pour la distribution postale doivent être prévus pendant une phase transitoire de sept ans. Parallèlement, le soutien à la presse associative et aux fondations doit être augmenté de 10 millions de francs par an, également pour une durée limitée. L'initiative demande aussi d'introduire, par le biais d'une modification de la loi sur la poste, une aide à la distribution matinale en semaine. ATS